

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR LE DISPOSITIF PAYS DE LA LOIRE CONSEIL

**Cadre réservé à l'administration :**

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

**SESSION DU 23 mars 2023**

### **AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE**

**Nom et numéro du rapport : E100 – Agir pour préserver la  
diversité de notre tissu économique au service d'une  
réindustrialisation durable de notre territoire**

#### Exposé des motifs

Pour respecter les objectifs de décarbonation, la Région doit devenir véritablement cheffe de file pour accompagner les entreprises dans la transformation de leurs systèmes de production afin de consommer moins d'énergie.

Depuis début 2022, les entreprises sont grandement fragilisées par l'augmentation drastique des coûts de l'énergie et par l'absence de stratégies énergétiques européenne et française bien définies. Ces hausses conduisent à l'explosion de leurs factures et des charges, diminuant ainsi leur compétitivité et remettant en question la survie de certaines. Pour les plus petites d'entre elles, faute de moyens et de personnel dédiés, le changement de modèle énergétique est souvent remis à plus tard. L'intégration d'un volet « transition écologique » dans le dispositif Pays de la Loire Conseil doit permettre aux entreprises du territoire d'amorcer ou de consolider leur stratégie de transition.

Afin de ne pas diluer cette initiative essentielle et pour avancer plus vite vers la décarbonation des secteurs économiques afin d'atteindre a minima l'objectif fixé dans le SRADDET de - 35% d'émission de GES en Pays de la Loire d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2012), nous souhaitons qu'un budget dédié vienne abonder le dispositif Pays de la Loire Conseil pour marquer l'effort réel d'impulsion de la Région dans la transition énergétique des entreprises et en accompagner davantage. Devant l'absence de décision modificative pour ce Conseil régional du 23 mars 2023, nous souhaitons inscrire cette intention pour la session du budget supplémentaire de juin prochain.

**Délibéré :**

**Dans la partie « Enjeu 3 : les difficultés de recrutement »**

**Après :**

« Il est proposé d'intégrer ce volet transition écologique pour permettre aux entreprises du territoire d'amorcer ou de consolider leur stratégie de transition. »

**Ajouter :**

« Lors de la session du budget supplémentaire de juin prochain, le dispositif Pays de la Loire Conseil sera réabondé de 500 000€, ciblés sur la thématique « transition écologique et énergétique des entreprises », pour rehausser l'ambition du dispositif et accompagner davantage d'entreprises. »



**Solène Mesnager**  
Conseillère régionale